

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2026

TENUE À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 13 janvier 2026 et séance extraordinaire du 27 janvier 2026

Objet : approuver les procès-verbaux faisant état des délibérations du conseil alors qu'il siégeait en séance publique.

4. Dépôt - listes des dépenses autorisées par délégation de pouvoir

Objet : déposer la liste des contrats conclus, au cours du mois précédent, par le comité exécutif et comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des dépenses autorisées par délégation de pouvoir, et ce, en conformité avec les articles 477.2 et 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. Dépôt - modification à la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Objet : recevoir un rapport de la greffière à l'effet qu'un membre du conseil a apporté des changements aux renseignements contenus dans sa déclaration des intérêts pécuniaires.

6. Embauche - ingénieur en bâtiment - Service de l'ingénierie

Objet : embaucher une personne au poste d'ingénieur en bâtiment au Service de l'ingénierie.

À la suite de la création de ce poste, le Service du capital humain a procédé à l'affichage d'un concours externe afin de le pourvoir.

L'objet de la résolution est d'embaucher la personne qui sera titulaire du poste selon les modalités prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués de la Ville de Shawinigan et selon les conditions de travail spécifiques.

7. Modifications - structure organisationnelle de services municipaux

Objet : modifier la structure organisationnelle de la Ville pour le Service de l'aménagement du territoire et le Service loisirs, culture et vie communautaire.

Les modifications suggérées visent :

Service de l'aménagement du territoire

- Transfert des postes d'adjointes ou adjoints soutien aux opérations dans la division Permis et inspection;
- Abolition du poste de conseillère ou conseiller en développement de l'habitation et du poste de chargée ou chargé de projets en mobilité durable.

Service loisirs, culture et vie communautaire

- Création d'un poste col blanc de médiatrice ou médiateur culturel (temporaire 2 ans).

8. Signature - 2e avenant à l'entente sectorielle - développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025

Objet : autoriser la signature d'un 2^e avenant à l'entente sectorielle en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2026.

Cette entente a été conclue dans le cadre du Volet I – Soutien au rayonnement des régions de FRR, Projet Élan. Ce programme est destiné aux entreprises en démarrage. La modification de l'entente permettra d'inclure un nouveau projet.

Ainsi, la résolution vise à autoriser la signature de l'avenant pour modifier la durée de l'entente afin qu'elle se termine le 31 décembre 2026 au lieu du 31 mars 2026, et mettre à jour la liste des destinataires pour toutes les communications.

9. Renouvellement - contrats d'entretien et de soutien aux applications de PG Solutions inc.

Objet : renouveler le contrat d'entretien et de soutien aux applications de la suite financière, du gestionnaire municipal, de la cour municipale, du conseil sans papier et des applications en ligne de PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Le montant total de 361 215,00 \$, taxes en sus, est réparti de la manière suivante :

- 23 219 \$ pour ACCEO - Justice;
- 15 384 \$ pour Portail de données immobilières;
- 68 639 \$ pour AccèsCité Territoire;
- 14 781 \$ pour AccèsCité en Ligne;
- 228 033 \$ pour AccèsCité Finances;
- 11 149 \$ pour CTSpec.

Le budget prévu pour ce contrat est de 392 000 \$. En comparaison au montant payé pour 2025, ce contrat est de 5,62 % plus élevé.

10. Contrat - services de location et d'opération d'une unité de traitement des eaux résiduaires à la Station du traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche

Objet : autoriser l'octroi du contrat pour les services de location et d'opération d'une unité de traitement des eaux résiduaires à la Station du traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche.

La résolution vise à octroyer le contrat à **Véolia Eau Technologies Canada inc.**, selon les prix unitaires et forfaitaires indiqués au document intitulé « Contrat », pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027, pour un montant n'excédant pas 1 402 092,70 \$, taxes en sus.

Le budget prévu pour ce contrat est de 1,5 M\$. En comparaison au montant payé pour 2025, ce contrat est de 4,48 % plus élevé.

11. Contrat - assistance technique - extraction et analyse des données des enregistreurs de surverse pour les eaux usées et préparation des rapports SOMAEU

Objet : conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture d'un technicien spécialisé pour l'extraction et l'analyse des données des enregistreurs de surverse sur les ouvrages d'eaux usées et la préparation des rapports à transmettre au MELCCFP avec la firme Véloce, celle-ci ayant l'expertise nécessaire à réaliser ces opérations pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027. Le coût du contrat est d'un montant maximal de 136 576 \$, taxes en sus.

Le prix est haussé de 9 % par rapport au contrat actuellement en vigueur.

12. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-1.118 - conseil municipal et ses comités, circulation, stationnement et tarification

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement modifiant le règlement général de la Ville en regard du conseil municipal et ses comités, de la circulation, du stationnement et de la tarification et déposer le projet de règlement SH-1.118 à cette fin.

Les sujets abordés dans ce projet de règlement sont :

- la mise à jour des informations relatives à des commissions et leur composition en fonction de changements récents;
- la délégation, à la directrice générale, du pouvoir de mettre fin au lien d'emploi d'une personne qui n'a pas réussi sa période de probation;
- la mise à jour de la contribution minimale et maximale pour la demande d'un certificat du greffier lors d'un empiètement sur la voie publique;
- l'intégration de tarifs pour les branchements au réseau d'aqueduc et d'égout donnés à contrat;
- l'ajustement à la hausse des amendes relatives au stationnement.

13. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-781 - emprunt 3 000 000 \$ - acquisition d'actifs immobiliers et mandats d'honoraires professionnels - 2026-2027-2028

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3 000 000 \$ pour l'acquisition d'actifs immobiliers et des mandats d'honoraires professionnels pour les années 2026-2027-2028 et déposer le projet de règlement SH-781 à cette fin.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à acquérir des immeubles dans le cadre du développement immobilier et à poser des actions visant à contrer l'insalubrité. Il vise plus précisément l'acquisition de terrains et de bâtiments, la réalisation de travaux de démolition, l'analyse de différents scénarios de mise en valeur et de rentabilité, ainsi que le paiement des honoraires professionnels nécessaires au déroulement complet du processus de transaction immobilière.

Cette somme procurera à la Ville, une grande marge de manœuvre et beaucoup d'agilité pour intervenir rapidement.

14. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-782 - emprunt 500 000 \$ - conception et préparation du chantier découlant du Plan de gestion des débordements de la Ville

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 500 000 \$ pour la réalisation de la conception et de la préparation du chantier découlant du Plan de gestion des débordements de la Ville et déposer le projet de règlement SH-782 à cette fin.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à entreprendre, à la suite des autorisations d'assainissement municipales (AAM), la conception et la préparation des travaux requis pour la mise en œuvre du Plan de gestion des débordements dans l'ensemble des secteurs de la Ville.

Ces interventions préliminaires visent à permettre le début des travaux à compter de l'année 2027.

15. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-783 - emprunt 10 888 000 \$ - divers travaux et honoraires relatifs aux ouvrages d'eaux usées et d'eau potable

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 10 888 000 \$ pour la réalisation divers travaux et honoraires relatifs aux ouvrages d'eaux usées et d'eau potable et déposer le projet de règlement SH-783 à cette fin.

Ce règlement a pour objet le financement de divers travaux de réfection aux ouvrages d'eaux usées et d'eau potable dont de la mise aux normes d'ouvrages de pompage et de traitement des eaux usées et potable, des inspections télévisées de conduites d'égout, des études de balancement hydraulique, des

renouvellements de conduites par gainage et des remplacements de génératrice de procédé.

La Ville est admissible à une aide financière gouvernementale pour la réalisation de ces travaux par le biais du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028, appelé TECQ.

16. Dépôt du projet - Règlement SH-780 - établissant une contribution financière aux infrastructures et équipements municipaux et la création d'un fonds

Objet : déposer le projet du Règlement SH-780 dont l'objet est d'exiger le paiement d'une contribution pour tout projet qui implique la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la modification, la transformation ou la rénovation d'un bâtiment principal.

L'objectif recherché est d'entraîner une augmentation du nombre de logements sur le territoire de la Ville et aussi, de bien gérer l'impact que cela peut engendrer sur les infrastructures et équipements municipaux pour s'assurer d'une prestation adéquate des services municipaux.

17. Adoption – règlement SH-602.1 – traitement des élus municipaux

Objet : adopter une version modifiée du règlement sur le traitement des élus municipaux.

Le règlement vise la modification de l'indexation annuelle de la rémunération prévue de manière à refléter ce qui est applicable généralement dans les conventions et protocoles basée sur le coût de la vie.

L'effet du règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

18. Adoption - règlement SH-778 - dépenses aux fins des immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2026 - volet I

Objet : adopter le règlement SH-778 visant à fixer les sommes que la Ville de Shawinigan veut engager aux fins des dépenses industrielles municipales afin de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

Tel que le prévoit la Loi sur les immeubles industriels municipaux, la Ville doit fixer par règlement les sommes qu'elle veut engager dans une année, et ce, pour chaque exercice financier.

Lors de l'adoption du budget 2026, le conseil a déterminé qu'une somme équivalant à 1 % du budget, soit 1 434 800 \$, serait réservée à cette fin pour l'année 2026.

19. Adoption - règlement SH-779 - dépenses aux fins des immeubles industriels pour l'exercice financier 2026 - volet II

Objet : adopter le règlement SH-779 visant à fixer les sommes que la Ville de Shawinigan veut engager aux fins de favoriser l'exploitation de bâtiments industriels conformément à la *Loi concernant la Ville de Shawinigan*.

Tel que le prévoit la Loi concernant la Ville de Shawinigan, la Ville doit fixer par règlement, les sommes qu'elle veut engager dans une année, et ce, pour chaque exercice financier, et ce, dans les limites prévues à ladite loi.

Lors de l'adoption du budget 2026, le conseil a déterminé qu'une somme équivalant à 3 % du budget, soit 4 304 400 \$ serait réservée à cette fin pour l'année 2026 en regard des immeubles désignés aux diverses annexes mentionnées à cette loi.

20. Adoption - budget 2026 – Régie de transport en commun de Shawinigan – transport régulier et service spécial de transport pour les personnes handicapées

Objet : adopter le budget 2026 de cet organisme et autoriser le versement de la quote-part de la Ville pour l'année 2026.

L'objet de la résolution est en 2 volets :

- adopter le budget de la Régie de transport en commun de Shawinigan pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 qui prévoit des revenus de 4 009 948 \$ pour le transport régulier et de 863 545 \$ pour le transport adapté;
- autoriser le versement de la quote-part de la Ville de Shawinigan pour l'année 2026, d'une somme de 1 700 000 \$ pour le transport régulier, 180 000 \$ pour l'accès-bus et de 415 000 \$ pour le transport adapté.

21. Adoption - orientation stratégique en logement social et abordable

Objet : adopter l'orientation stratégique en logement social et abordable.

Cette adoption est en lien avec la réalisation de l'objectif 2 de la planification stratégique 2025-2030 qui vise à placer le développement durable au cœur des aménagements et atteindre un équilibre résidentiel.

L'orientation stratégique en logement social et abordable inclut :

- une définition du logement abordable adapté à la réalité du territoire de la Ville;
- une vision favorisant l'habitation sans but lucratif comme modèle de développement ;
- des axes de travail pouvant être explorés, évalués et adaptés selon les besoins et les capacités de la ville.

22. Approbation du règlement 2026-01-74 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Objet : approuver le Règlement 2026-01-74 décrétant une dépense et un emprunt de 8 784 000 \$ pour l'aménagement de la cellule 7 et la construction du poste de pompage 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès.

Tel que le prévoit la Loi sur les cités et villes et l'entente constitutive de la régie, ses règlements d'emprunt doivent être soumis à l'approbation des membres.

23. Versements - aides financières - Fonds régions et ruralité - volet 2

Objet : autoriser les versements d'aides financières à même les sommes disponibles par l'entente de soutien à la compétence de développement local et régional des MRC dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité intervenue avec la ministre des Affaires municipales et conclure une entente à cette fin.

L'objectif de la résolution est d'autoriser le versement d'une aide financière pour 2 projets :

- un montant de 4 153 \$ à UPA Mauricie pour le projet « Travailleuse de rang », organisé par l'Escouade Énergie et la signature de l'entente à intervenir;
- un montant de 50 000 \$ à Onirik Académie pour la réalisation du projet qui consiste principalement à aménager un parc intérieur pour la pratique de la trottinette, du BMX et de la planche à roulettes dans le bâtiment de l'église Saint-Georges (secteur Grand-Mère), acquis par l'entreprise, aux fins de la réalisation de son projet – « l'église sera littéralement convertie en skatepark » et la signature de l'entente à intervenir.

24. Demande d'aide financière - programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (SHQ) - 2025-2026 et 2026-2027

Objet : autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement auprès de la Société d'Habitation du Québec.

L'objet de la présente résolution est en 2 volets :

- mandater la cheffe d'innovation sociale du Bureau de la performance et de l'innovation pour effectuer les démarches requises auprès de la Société d'habitation du Québec afin de présenter une demande d'aide financière pour l'année 2026-2027;
- autoriser la signature de l'entente d'aide financière relative au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement auprès de la Société d'Habitation du Québec pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars

2026 ainsi que toutes ententes futures dans l'éventualité où la demande d'aide était acceptée.

25. Création et désignation - comité ad hoc sur l'élaboration d'un programme de soutien aux organismes communautaires autonomes

Objet : établir un comité ad hoc sur l'élaboration d'un programme de soutien aux organismes communautaires autonomes et désigner les membres qui y siégeront. Il s'agit d'un groupe de travail consultatif qui agira comme instance de concertation, de dialogue et de conseil visant à soutenir le Service Loisirs, culture et vie communautaire dans l'élaboration d'un programme de soutien aux organismes communautaires autonomes.

Les membres désignés sont :

- Lynn Gravel;
- Maricka Giguère.

Ce comité sera également composé de 5 organismes communautaires externes, d'un représentant de la direction générale et de 3 fonctionnaires municipaux. Il sera présidé par Mathieu Gélinas, directeur général du Centre d'action bénévole de Shawinigan.

26. Adhésion et désignation - Réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles du Québec (RÉMIRI)

Objet : autoriser l'adhésion de la Ville de Shawinigan au Réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles du Québec (RÉMIRI).

L'objet de la résolution est de désigner la conseillère ou le conseiller en développement économique - attraction de talents et la conseillère ou le conseiller en innovation sociale comme étant les membres du personnel de la Ville de Shawinigan à participer aux rencontres du RÉMIRI.

27. Autorisation de passage en motoneige - Grand Prix Snocross Shawinigan

Objet : autoriser le passage des motoneiges dans la rue et sur un terrain municipal selon les tracés approuvés dans le cadre de l'événement se déroulant les 27 et 28 février prochain.

Un premier tracé comprend l'emprise des cases de stationnement nécessaires situées du côté pair de la rue Broadway, entre la 6^e rue de la pointe et la 8^e rue de la Pointe, et dans l'avenue Brunet pour l'aménagement du sentier d'accès temporaire en provenance du sentier balisé M1 vers le site de l'événement.

Un deuxième tracé comprend l'emprise de l'ensemble des cases de stationnement situées du côté impair de la rue Broadway entre la 6^e rue de la Pointe et la 5^e rue de la Pointe et l'ensemble des cases de stationnement situées du côté pair de la 5^e rue de la Pointe, entre l'avenue Broadway et la ruelle du Marché pour l'aménagement d'un sentier de motoneiges temporaire.

28. Désignations - divers comités en lien avec des ententes sectorielles

Objet : désigner les nouveaux représentants de la Ville sur les différents comités créés en vertu des ententes sectorielles régionales dans divers domaines.

Entente sectorielle de développement de la culture en Mauricie 2024-2026

Comité de gestion : Josette Allard-Gignac

Comité de suivi : Catherine Patry

Entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie 2022-2025 (pour laquelle un addenda prolongeant sa durée a été approuvé)

Comité directeur : Caroline Walker

Comité consultatif : Lynn O'Cain

Entente sectorielle en développement social en Mauricie 2024-2028

Comité directeur : Caroline Walker

Comité consultatif : Lynn O'Cain

Entente sectorielle de développement en environnement et développement durable

2023-2026

Comité directeur : Lynn Gravel

Comité consultatif : Éric Lesage

Entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025
(pour laquelle un addenda prolongeant sa durée a été approuvé)

Comité directeur : Jacques St-Louis

Entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2024-2027

Comité directeur : Josette Allard-Gignac et Maricka Giguère

Comité consultatif : Éric Lesage.

29. Désignation - comité de suivi - Politique pour un vieillissement actif 2024-2026

Objet : désigner le membre du conseil qui siègera au comité de suivi dans le cadre de la Politique pour un vieillissement actif (MADA) et en application du Plan d'action 2024-2026.

Le conseiller Jean-Yves Tremblay agira comme représentant des membres du conseil à ce comité de suivi. Il agira également à titre de président.

30. Désignation - Conseil d'Orientation et de Mobilisation des Partenaires Locaux pour l'Intervention des Communautés de l'Énergie (COMPLICE)

Objet : désigner un membre supplémentaire qui siègera à ce comité à titre de représentant de la Ville de Shawinigan. Il s'agit d'une instance de concertation rassemblant plus d'une soixantaine d'organisations locales et régionales œuvrant sur le territoire de la Ville et créée en collaboration avec le CIUSSS MCQ et la CDC de Shawinigan.

Le maire, la conseillère Maricka Giguère, la directrice générale ainsi que la cheffe – innovation sociale ont déjà été désignés à siéger sur ce comité. La conseillère Caroline Walker se joindra au comité.

31. Abolition du Programme de l'expérience québécoise - dénonciation des répercussions

Objet : exprimer la contestation du conseil à l'égard de la fin du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) en raison de ses impacts négatifs sur les personnes ayant amorcé un parcours d'intégration au Québec en conformité avec les règles alors en vigueur.

L'objet de la résolution est de demander au gouvernement du Québec de reconnaître des droits acquis ou à défaut, de mettre en place des mesures transitoires justes et équitables pour les personnes ayant déjà satisfait, en tout ou en partie, aux exigences du PEQ avant son abolition, ajoutant ainsi sa voix à celles de plusieurs autres villes et organisations.

32. Appui - Groupe Pro-B - demande d'un bloc énergétique de 50 MW

Objet : appuyer le Groupe Pro-B dans sa demande de bloc énergétique de 50 MW déposée auprès d'Hydro-Québec et autoriser le maire à signer une lettre à cet effet.

Le projet prévoit notamment la réalisation d'un centre de données, dont la mise en œuvre nécessite l'octroi d'un bloc énergétique de 45 MW.

Rappelons que l'ensemble du projet représente un investissement privé total estimé à 250 M\$, visant la requalification et la mise en valeur de ce site industriel stratégique.

33. Appui - projet QUANIA- demande d'une allocation de capacité électrique de 150 MW

Objet : appuyer la demande d'allocation de l'entreprise de capacité électrique auprès d'Hydro-Québec pour la phase 1 du projet QUANIA et autoriser le maire à signer une lettre à cet effet.

Le projet est constitué de 2 phases et prévoit le déploiement d'un campus de centres de données à haute capacité. Il repose sur un financement entièrement privé totalisant 3 milliards de dollars, sans aucune demande de contribution gouvernementale. Le site visé pour la phase 1 est situé dans le Technoparc de l'Énergie alors que, pour la phase 2, le parc industriel Alice-Asselin est visé.

34. Demande - Programme d'ententes en patrimoine - ministère de la Culture et des Communications

Objet : demander une rencontre avec le ministre de la Culture et des Communications pour partager les inquiétudes, les préoccupations et soulever les besoins importants en matière de préservation et restauration de biens mobiliers et immobiliers d'intérêt patrimonial.

Le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Mathieu Lacombe, a lancé le Programme d'ententes en patrimoine le 29 mai 2025. Il est considéré par le guichet unique pour les demandes de soutien financier liées au patrimoine et a pour objectif d'accompagner les municipalités et les propriétaires d'immeubles et de biens meubles patrimoniaux dans la planification de leurs interventions.

La Ville de Shawinigan a déposé une demande initiale dans le cadre du premier appel à projets couvrant les trois années du Programme. Bien que la demande s'élève à 3 115 440 \$, la proposition financière reçue s'élève à 407 940 \$, soit 87 % de moins, et ce, malgré le fait que, selon les conditions du Programme d'ententes en patrimoine, la contribution financière peut atteindre jusqu'à 50 % des dépenses admissibles.

35. Déclaration - Journées de la persévérance scolaire à Shawinigan

Objet : déclarer officiellement les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire à Shawinigan dont les objectifs sont ;

- de reconnaître que la réussite éducative et scolaire des jeunes est une priorité;
- d'appuyer la Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage;
- de générer durant toute l'année des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes.

La lutte au décrochage scolaire est au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à aux enjeux dont la relève, la qualification de la main-d'œuvre, l'innovation, la santé publique et la lutte à la pauvreté.

36. Représentations

Objet : autoriser des élus municipaux à représenter la Ville à différentes activités et événements. La résolution a pour but d'autoriser :

À *déterminer* lors du Grand lancement des Journées de la persévérance scolaire en Mauricie qui aura lieu le 16 février 2026 à Yamachiche;

Josette Allard-Gignac, Jean-Yves Tremblay et Caroline Walker lors des Assises de l'UMQ qui se tiendront du 13 au 15 mai 2026 à Québec;

Marc Bélisle, Maricka Giguère, Jacques St-Louis et Caroline Walker lors du Sommet de l'innovation municipale (SIIViM) qui aura lieu du 13 au 15 octobre 2026 à Mont-Tremblant.

Les dépenses de représentations sont remboursées selon la politique établie.

37. Affaires nouvelles

38. Période de questions

39. Levée de la séance